

# Le DLA : c'est quoi ?

DLA = **Dispositif Local d'Accompagnement** (existe depuis 2002)

Dispositif **public, désintéressé, neutre, confidentiel** et **gratuit** (sauf cas précis) pour accompagner divers besoins des structures employeuses de l'ESS



C'est un **accompagnement**, ce n'est ni une aide financière en nature, ni une prestation pour faire « à la place de » la structure accompagnée.

Les structures de l'ESS peuvent en bénéficier de plusieurs façons :



- **Accompagnement individuel**  
(autour d'un besoin défini pendant le diagnostic partagé)



- **Accompagnement collectif**  
(autour d'une thématique, d'un projet de réseau, d'une stratégie de rapprochement, de mutualisation...)

# Le DLA : c'est qui ?

En Île-de-France il y a **10 opérateurs du DLA**, pour couvrir tout le territoire, qu'il faut contacter en fonction de l'**ancrage territorial** (siège, activités, bénéficiaires...) de la structure demandeuse

1 DLA Régional (DLA-R)

8 DLA départementaux (DLA-D)



Animation du réseau DLA francilien



Accompagnements individuels et collectifs



→ **Coordonnées** sur [www.info-dla.fr](http://www.info-dla.fr)

# Le DLA : c'est pour qui ?



## Critères d'éligibilité du DLA :

- ✓ Accorder le temps nécessaire
  - ✓ Avoir au moins 1 salarié.e
  - ✓ Être une structure de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire)  
(association, coopérative, fondation, entreprise adaptée, structure d'insertion, entreprise ESUS...)
  - ✓ Avoir un rayonnement départemental ou régional
- Ce critère détermine quel opérateur DLA est le mieux positionné pour instruire la demande.

# DLA , quelles thématiques d'accompagnement ?



Thématique d'accompagnement :	en 2021
• Modèle économique, gestion financière	50%
• Stratégie, projet associatif, développement	20%
• Gestion RH, organisation interne	13%
• Coopération, mutualisation, filière	3%
• Autres (juridique ; passage en SIAE...)	14%

...ou tout autre. Ce diagnostic permet de **qualifier, hiérarchiser, prioriser ses enjeux** afin de toucher aux **structurant, identifié pendant le diagnostic partagé.**

- Le DLA est n'est pas dimensionné pour traiter les urgences opérationnelles. Le DLA sert notamment à accompagner des **chantiers structurants**, qui peuvent profiter :
- **du regard d'un tiers-neutre extérieur,**
  - **de « sortir la tête du guidon » du court-terme,**
  - **d'un apport méthodologique manquant à la structure accompagnée.**

# Déroulé : que fait l'opérateur.rice DLA avec vous ?

## UN ACCOMPAGNEMENT EN 5 ÉTAPES :



### Echange libre sur :

- les différents besoins
- l'éligibilité de la structure
- les parties prenantes à mobiliser

**Etat des lieux** (avec les parties prenantes de la structure accompagnée) pour identifier les besoins prioritaires à accompagner

Mobilisation d'un **cabinet / consultant.e / expert.e spécialisé.e** sur le besoin principal d'accompagnement (en accord avec la structure accompagnée)

Possibilité de **faire le point 6 à 12 mois après** la fin de l'accompagnement pour évaluer d'éventuels nouveaux besoins